

27 mar 2015 -17:13

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mars 2015](#)

Adaptation au bien-être de certaines pensions dans le régime des travailleurs indépendants

Sur proposition du ministre des Indépendants Willy Borsus et du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation au bien-être de certaines pensions dans le régime des travailleurs indépendants.

Le projet exécute une partie de l'accord social conclu entre les partenaires sociaux concernant les adaptations au bien-être 2015-2016.

Le projet met en oeuvre trois propositions :

- l'augmentation de la pension de retraite minimale des indépendants de 2 % au 1er septembre 2015
- l'augmentation de la pension de survie minimale des indépendants de 2 % au 1er septembre 2015
- l'augmentation des pensions des indépendants qui ont pris cours avant le 1er janvier 1995 de 1 % au 1er septembre 2015, à l'exclusion des pensions minimales.

Le projet est soumis pour avis au Conseil d'Etat.

arrêté royal portant adaptation au bien-être de certaines pensions dans le régime des travailleurs indépendants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>